MAIRIE DE BANDOL 83150
SERVICE : POLICE MUNICIPALE

ARRETE DU MAIRE

TEMPORAIRE

N°M49

TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ENEDIS IMPASSE DES EUCALYPTUS

NOEL BERANGER

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 10 Novembre 2026 de l'entreprise NOEL BERANGER – Mme Magali GREA Assistante de Planification Tel : 04.94.02.39.59 – sise : 67, rue de la Garde – Zac de la Millone II – 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES **(courriels : m.grea@noelberanger.fr ; caz-moar-branchement-var@enedis.fr),**
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : **Les travaux de terrassement pour la pose d'un fourreau de raccordement au réseau Enedis au n°3 de l'Impasse des Eucalyptus, sont autorisés :**

DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2026 AU LUNDI 07 DÉCEMBRE 2026

ARTICLE 2° : **Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier.**

ARTICLE 3° : **L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons.**

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 18 NOV. 2026

Franck BERTONCINI,
Maire de Bandol.

MAIRIE DE BANDOL
VAR

Réf. : AP/NM.